La fédération Française du Sport Adapté

Depuis 40 ans, la Fédération Française du Sport Adapté permet à ses licenciés et à toutes personnes en situation de handicap mental ou psychique (quel que soit le degré de leurs déficiences), de **s'intégrer et de s'épanouir** dans notre société par le biais de **la pratique sportive en compétition ou en loisir.**

Présente au sein de toutes les grandes régions françaises, la FFSA compte 65 000 licenciés et offre la possibilité de pratiquer près de 50 disciplines sportives.

Comme tous les sportifs,

Les licenciés de la FFSA vivent le sport comme **une pratique stimulante, ludique, riche de possibilités**. Que ce soit dans une orientation compétitive ou de loisir, les valeurs de partage mais aussi de valorisation personnelle sont au cœur de leur engagement sportif.

Fédération Française du Sport Adapté
Côtes-d'Armor

Comité Départemental Sport Adapté des Côtes d'Armor

18 Rue Pierre de Coubertin
22440 Ploufragan

cdsportadapte22@gmail.com

02 96 76 25 32

CDSA 22

Sport Adapté 22

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
FDVA Fonds pour le développement de la vie associative
Côtes d'Armor le Département
Maison Départementale des Personnes Handicapées Côtes d'Armor
Agence Nationale du Sport
Handi cap22

Activités Physiques et Sportives Adaptée

Pour jeunes en situation de handicap mental et/ou psychique
Dans le pays de Dinan

Quoi ?

A partir d'octobre, le Comité Départemental Sport Adapté des Côtes d'Armor met en place **deux créneaux d'activités sportives** à destination des **jeunes en situation de handicap mental/et ou psychique**, n'étant **pas ou peu scolarisés,** résidents dans le pays de Dinan.

Le but de ces séances est de permettre à ces jeunes de pratiquer des activités sportives qui correspondent à leurs capacités physiques et mentales en travaillant sur les différentes valeurs sportives : l'**estime de soi**, le **respect des règles**, le **dépassement de soi**, la l**utte contre le surpoids**, le **lien social**, l'**amélioration de la motricité**, etc.

Pour qui ?

Groupe 1 et 2 : jeunes de **6 à 12 ans** présentant des troubles autistiques - nombre limité de participant

Groupe 3 : adultes (+18ans) présentant des troubles autistiques. Nombre limité de participant

La licence ?

La licence est obligatoire pour participer. Elle permet aussi de participer aux différentes manifestations sportives organisées par le CDSA 22 et par les clubs et sections Sport Adapté.

Ou ?

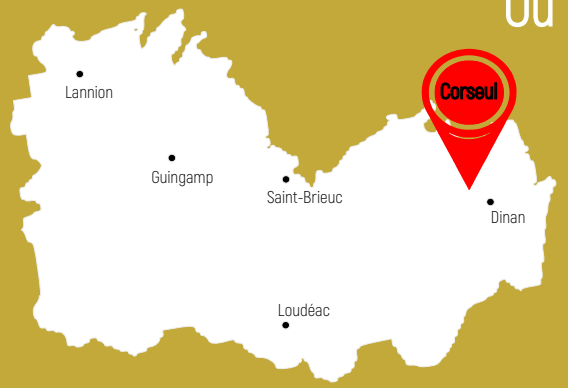

Salle des sports de Corseul - rue César Mulon

Le tarif ?

120€ : le tarif inclu la licence Sport Adapté ainsi que la participation aux séances.

Quand ?

Groupe 1 : le jeudi de 13h45 à 14h45
Groupe 2 : le jeudi de 15h à 16h00
Groupe 3 : le jeudi de 16h15 à 17h15
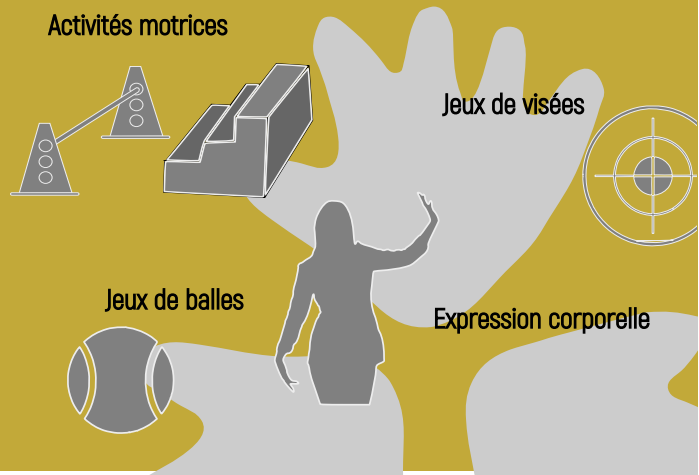
Les activités ?